

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Marché de souscription
des contrats d'assurance
de la Ville de THIERS**

SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 06 décembre 2023 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent
PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre
SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric
BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC,
Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
David DEROSSIS

Secrétaire de séance :

Sophie DELAIGUE

MARCHE DE SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA VILLE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Commande Publique,
- **Vu** le Code des Assurances,
- **Vu** la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 6 décembre 2023.

- **Considérant** que le marché d'assurance de la ville de Thiers arrive à échéance le 31 aout 2024, sauf pour le Lot 1 – Dommages aux biens qui se termine au 31 décembre 2023,
- **Considérant** qu'un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, pour la mise en place de nouveaux marchés qui devront prendre effet le 01/01/2024 pour le lot 1 et le 01/09/2024 pour les autres lots, jusqu'au 31 décembre 2028. Le marché est alloti en six lots :
 - Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes ;
 - Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes ;
 - Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes ;
 - Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité ;
 - Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus ;
 - Lot 6 : assurance des prestations statutaires.
- **Considérant** que suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu les candidatures et les offres de 12 compagnies d'assurances avant le 14/11/2023, 12H00. Aucune offre n'est arrivée hors délai. Les candidatures ont ensuite été analysées et les compagnies ont toutes été déclarées "admissibles à concourir" ;
- **Considérant** que les offres des compagnies d'assurances ont été ouvertes et les taux et primes ont été enregistrés. Elles ont ensuite été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :
 - Pour les lots 1 à 5 :
 - Valeur technique de l'offre : pondération : 55 % : adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation. Il s'agissait d'apprécier les réserves et les observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres.
 - Tarifs appliqués : pondération de 45 %,
 - Pour le lot 6 :
 - Valeur technique de l'offre : pondération : 30 % : adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation. Il s'agissait d'apprécier les réserves et les observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres.,
 - Tarifs appliqués : pondération de 40 %,
 - Assistance technique et moyens consacrés à la gestion du contrat (délais de réponse, mise en place d'un interlocuteur unique, modalités de règlement des sinistres, etc ...) : pondération de 30 %.
- **Considérant** que le Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES est venu présenter son analyse le 06/12/2023, lors de cette réunion, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés par lot et a arrêté le montant des franchises et les prestations supplémentaires éventuelles selon les différents contrats d'assurances.
- **Considérant** que ces marchés doivent désormais faire l'objet d'une délibération expresse de l'assemblée délibérante autorisant Monsieur le Maire à signer les différents actes d'engagement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Autorise** le Maire à signer les marchés avec les compagnies d'assurances désignées ci-après :
 - Lot 1 : Assurance des Dommages aux biens :
Compagnie retenue : GROUPAMA (69009 LYON)
Coût HT/m² : 0.9037 euros HT
Prime annuelle de 145 987.35 euros TTC – Contrat avec franchise de 20% du sinistre avec un minimum de 10 000 € et un maximum de 100 000 € pour la garantie « incendie – événements naturels – émeutes/mouvement populaires »
 - Lot 2 : Assurance des Responsabilités et des risques annexes :
Compagnie retenue : GROUPAMA (69009 LYON)
Taux : 0.452% HT de la masse salariale déclarée
Prime annuelle de 33 551.36 euros € TTC pour la solution de base et 1 783.13 euros TTC pour la PSE n°1 Risques environnementaux - Contrat avec franchise de 500 € pour les dommages matériels et immatériels
 - Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes :
Compagnie retenue : GROUPAMA (69009 LYON)
Prime : 70 143.93 € TTC pour la solution de base et 654 euros TTC pour la PSE n°1 Bris de machine
Contrat avec franchise de 500 € pour les véhicules légers et 1 000 € pour les véhicules lourds
 - Lot 4 : Assurance protection juridique de la collectivité :
Compagnie retenue : RELYENS (18110 VASSELAY)
Prime annuelle : 4 297.55 euros TTC - Contrat avec seuil d'intervention de 500 €
 - Lot 5 : Assurance protection fonctionnelle agents/élus :
Compagnie retenue : GROUPAMA (69009 LYON)
Prime annuelle : 1 067.60 euros TTC - Contrat avec seuil d'intervention : Néant
 - Lot 6 : Assurance des Prestations Statutaires :
Compagnie retenue : WTW France (38431 ECHIROLLES) / GROUPAMA (69009 LYON)
Gestion du contrat en cours : capitalisation

Prime annuelle :

- Solution alternative n°1 : Décès / Accident du travail / Maladie imputable au service des agents CNRACL avec 30 jours de franchise : taux applicable 1.21% de la masse salariale soit une prime annuelle de 59 021.61 euros TTC
- PSE n°1 : Congés longue maladie / Congé longue durée des agents CNRACL avec une franchise de 60 jours : taux applicable 3.45 % de la masse salariale soit une prime annuelle de 168 284.77 euros TTC
- PSE n° 2 : agents IRCANTEC (accident du travail / maladie imputable au service / congé de grave maladie / maternité, adoption, paternité / congé de maladie ordinaire / Temps partiel thérapeutique) avec une franchise de 15 jours pour les congés de maladie ordinaire : taux applicables de 0.95 % de la masse salariale soit une prime de 1 087.11 euros TTC.

La secrétaire de séance



Sophie DELAIGUE

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023



ID : 063-216304303-20231212-231212_32-DE